



# COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de  
Saint-Nicéphore

18 mars 2026

Préparé pour :



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres .....	2
2.	Adoption de l'ordre du jour .....	2
3.	Validation du dernier compte rendu .....	2
4.	Validation du rapport annuel 2025.....	2
5.	Validation du calendrier annuel 2026 .....	3
6.	Actions de suivi.....	3
6.1.	Composition du Comité.....	3
6.2.	Échantillonnages de PFAS .....	4
6.3.	Intérêt de WM par rapport à un projet de recouvrement avec des sols contaminés .....	6
7.	Travaux en cours et à venir.....	7
8.	Suivi du déplacement de l'entrée .....	8
9.	Plan directeur de la propriété.....	8
10.	Bilan des matières reçues au site .....	10
11.	Rapports d'activités.....	11
11.1.	Registre des plaintes .....	11
11.2.	Registres des visites du MELCCFP .....	11
12.	Divers et prochaine rencontre.....	11

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



## 1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2026. Il souligne que l'année annonce de beaux projets et rappelle aux membres de ne pas hésiter s'ils ont des questions.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

## 3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu de la dernière rencontre était représentatif.

Le compte rendu est validé par les membres.

## 4. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

M. Craft rappelle qu'une proposition de bilan annuel des activités du Comité en 2025 a été transmise aux membres avec l'avis de convocation. Il demande si le rapport représente bien l'année, ou s'il y a des ajustements à apporter.

Un membre mentionne d'abord que le site Internet ne semblait pas fonctionner lors de la réception du bilan annuel, mais que le tout était revenu à la normale quelques jours plus tard. Une validation sera effectuée.

Une membre suggère d'ajouter une carte des points d'échantillonnage dans la rivière Saint-François dans la section sur les suivis environnementaux des eaux, pour faciliter la compréhension. L'intégration sera effectuée dans la version finale.

Le rapport annuel, incluant l'ajustement, est approuvé par les membres.

M. Craft annonce que le président recevra le rapport dans les prochaines semaines pour la signature, et ensuite, il sera diffusé aux parties prenantes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avions-nous discuté de l'usine de biométhanisation en 2025?	Mme Virginie Lefebvre, responsable du compte rendu, répond que le sujet a été abordé en 2024, ce pour quoi il n'est pas mentionné dans le rapport annuel de 2025.



	M. Lamothe ajoute que ce genre de projets pourraient se concrétiser à moyen-long terme.
Le président mentionne qu'il a été contacté par un citoyen du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour avoir plus d'information sur les compensations pour les voisins immédiats des sites d'enfouissement.	M. Lamothe répond que c'est un sujet qui a été traité lors d'une conférence dernièrement. Le site au Saguenay–Lac-Saint-Jean est géré par la Régie et est situé en forêt, dans un contexte différent.

Action de suivi

1. Effectuer un suivi sur la diffusion du rapport annuel, incluant l'ajustement proposé et la signature du président.

## 5. VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2026

M. Craft présente le calendrier proposé pour l'année 2026. Il explique que la séquence des dates est la même que l'année précédente et que certains sujets ont été déplacés pour s'assurer de l'équilibre entre les rencontres. La visite du site et des installations du GARAF est prévue à la deuxième rencontre afin de profiter de la clarté tout au long de celle-ci. La troisième rencontre sera axée sur la performance environnementale et la quatrième sur le bilan de l'année et les présentations des projets du CRECQ et du GARAF. Il souligne que cette année, le Comité soulignera ses 20 ans, alors WM prépare une petite célébration, [similaire à ce qui a été réalisé au site de Sainte-Sophie](#). Le Comité sera tenu informé de l'organisation.

Le suivi récurrent du déplacement de l'entrée sera maintenu en continu en 2026, ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de développement. Le suivi des PFAS a également été ajouté comme suivi récurrent.

Il demande à la représentante de la Ville s'il est possible d'ajouter une présentation des projets utilisant le fonds d'action environnementale à la dernière rencontre et celle-ci confirme.

Le calendrier, incluant l'ajout, est approuvé par les membres.

Action de suivi

2. Revenir sur l'organisation d'une activité pour les 20 ans du Comité.
3. Ajouter une présentation sur les projets du fonds d'action environnementale à la quatrième rencontre.

## 6. ACTIONS DE SUIVI

### 6.1. COMPOSITION DU COMITÉ

M. Craft explique que chaque année, une revue de la participation des membres est effectuée afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à du recrutement. Trois secteurs ont été identifiés pour faire un suivi. D'abord, une résidente du Club du Faisan a manifesté son intérêt



pour poursuivre sa participation, mais à partir de l'automne, lorsque son emploi du temps sera moins chargé. Au niveau de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond, la représentante ne semblait pas avoir d'intérêt à siéger. Il est donc proposé d'envoyer une lettre au nom du Comité, et si personne d'autre n'est intéressé, d'identifier un autre organisme socio-économique. Du côté de l'UPA, la personne-ressource n'est plus joignable, alors il serait aussi suggéré de procéder à l'envoi d'une lettre. Enfin, à la suite des élections municipales, Mme Sylvie Laval, mairesse de Durham-Sud, a été identifiée comme représentante de la MRC de Drummond.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
La personne représentant le COGESAF siège également au conseil d'administration de l'UPA. De ce fait, l'UPA ne souhaite pas envoyer deux ressources au même Comité.	M. Craft propose dans ce cas de vérifier avec le COGESAF s'ils ont une autre ressource qui pourrait y siéger, et sinon, envoyer une lettre à l'UPA.
Puisqu'il ne semble pas y avoir d'intérêt de la part de la chambre de commerce, il faudrait peut-être cibler une autre organisation socio-économique.	<p>Une membre suggère Drummond Économique, pour qui il serait intéressant de participer, puisqu'ils ont une expertise en symbiose industrielle et travaillent dans le secteur des matières résiduelles.</p> <p>Un membre ajoute qu'il est important que la personne siégeant au Comité ait un réel intérêt pour ses activités.</p>
Je ne suis plus présidente de la société ornithologique.	M. Craft assure que la membre peut demeurer au Comité à titre de citoyenne et qu'une autre membre actuelle étant sur le conseil d'administration de la société ornithologique pourra prendre sa place.

Action de suivi

4. Effectuer un suivi sur les démarches de recrutement de membres au Comité.

## 6.2. ÉCHANTILLONNAGES DE PFAS

M. Lamothe rappelle que le Comité a commencé à aborder le sujet des PFAS en 2025 et que depuis, WM a débuté les échantillonnages des eaux souterraines à deux puits au pourtour du site. Ils ont été déterminés par un hydrogéologue de WM, selon leur pertinence. Il présente une carte illustrant les emplacements de ceux-ci, en amont et en aval du site.

Trois campagnes ont été réalisées en 2025, en mai, juillet et novembre, et aucun PFAS n'a été détecté. Les données sont analysées par Bureau Veritas, qui a déterminé les PFAS les plus courants à analyser.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous ajouté de nouveaux puits pour ces échantillonnages?	M. Lamothe précise que ce sont des puits existants dans lesquels ils analysent déjà plusieurs autres paramètres.
Dans quelle nappe prenez-vous les données?	M. Lamothe répond que c'est dans la nappe profonde.
Est-ce que les résultats confirment qu'il n'y a pas de PFAS au pourtour du site et que le site est étanche?	M. Daniel Camara, ingénieur chez WM, confirme.
Est-ce que les données sont pour différents types de PFAS?	M. Lamothe confirme et ajoute qu'il y en a environ 46 qui ont été analysés.
Combien y a-t-il de PFAS au total?	M. Craft répond qu'il y en a plus de 10 000, et qu'ils sont souvent regroupés par famille.
Est-ce que la méthodologie que vous avez utilisée est normalisée?	M. Lamothe répond que c'est une méthodologie qui existait déjà, mais qu'ils ne savent pas si ce sera celle que le ministère va exiger dans le protocole. Les paramètres à analyser pourrait aussi être appelé à changer.
Serait-ce possible que le ministère vous demande d'échantillonner plus que deux puits? Est-ce possible de prendre l'initiative d'en faire d'autres?	M. Lamothe répond qu'ils ont commencé à prendre des données de façon volontaire en attendant le protocole. L'analyse de PFAS est assez coûteuse et complexe, alors ils ont débuté par sélectionner les puits les plus pertinents pour recueillir des données.  M. Craft ajoute qu'une proposition de modification au règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) est en cours. Celle-ci inclut un point sur le recueil d'informations sur les PFAS, alors on peut s'attendre à ce que des protocoles et exigences suivent sous peu.
Avez-vous été contacté par le ministère à cet effet?	M. Lamothe répond que non.
Pourquoi semble-t-il y avoir différents critères pour chaque type de PFAS?	M. Lamothe explique que ce sont les limites de détection des appareils.
Il serait intéressant d'avoir plus de détails sur la façon dont les types de PFAS ont été sélectionnés.	M. Lamothe confirme qu'il validera avec Bureau Veritas.
Combien de suivis faites-vous?	M. Lamothe répond qu'ils ont fait trois campagnes de suivis en 2025, et qu'ils continueront de façon analogue en 2026.



Est-ce possible d'avoir accès à ces résultats?	M. Lamothe affirme qu'ils seront en annexe du compte rendu.
--	---

<p>Action de suivi</p> <p>5. Revenir sur la façon dont les types de PFAS ont été sélectionnés pour la campagne des eaux souterraines.</p>
---

### 6.3. INTÉRÊT DE WM PAR RAPPORT À UN PROJET DE RECOUVREMENT AVEC DES SOLS CONTAMINÉS

M. Craft rappelle qu'à la suite de la présentation du rapport de recherche de l'Université de Sherbrooke, le Comité s'était demandé s'il y avait un intérêt de la part de WM par rapport à un potentiel projet de recouvrement avec des sols BC.

M. Camara explique que WM privilégie le recouvrement final à l'aide de géomembrane en raison de leur efficacité au niveau de l'infiltration d'eau, du captage des biogaz et de la gestion des gaz à effet de serre. À plus long terme, sous condition d'avoir une autorisation ministérielle, il pourrait toutefois être intéressant d'utiliser des sols BC pour corriger le dessus des cellules à la suite d'une dépression.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le projet n'était-il pas d'utiliser des sols BC pour du recouvrement journalier?	M. Camara explique que le recouvrement journalier ou temporaire peut seulement utiliser des sols AB. Ils ne peuvent pas utiliser de sols BC en dehors des cellules présentement, seulement à l'intérieur.
Avez-vous le droit d'utiliser des sols AB pour le reprofilage?	M. Lamothe confirme que c'est ce qui est utilisé présentement comme couche finale après une dépression de cellule.
En utilisant les sols BC sur le dessus des cellules, il pourrait y avoir un risque de contamination des eaux de surface lorsqu'il pleut.	M. Lamothe affirme que s'il y avait un enjeu de contamination, le ministère ne donnerait pas l'autorisation pour un projet de ce genre.  M. Craft rappelle que cela prendrait des demandes d'autorisations avant de faire du recouvrement avec des sols BC, ce qui n'est pas le cas pour aucun site actuellement au Québec.
Quel serait le gain d'utiliser des sols BC au lieu d'AB?	M. Camara explique que cela permettrait de préserver et d'optimiser l'utilisation de matériel de plus grande qualité et plus rare, comme du sable d'excavation, pour faire des routes et du recouvrement final.



Que voulez-vous dire par long terme?	M. Camara mentionne que ce n'est pas une priorité pour le moment, alors ce sera quand ils auront du temps pour y réfléchir.
--------------------------------------	---

## 7. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente d'abord l'historique des travaux :

- Phase 2 : recouvrement final sur les cellules 5 à 8 en 2022-2023
- Phase 3A : fermeture en 2023-2024
- Phase 3B-1 : construction des cellules
  - 2022 : cellules 1, 2 et 3
  - 2023 : cellules 4 et 5
  - 2024 : cellule 6
  - 2025 : cellules 7 et 8

Il présente les travaux à venir sur la phase 3B-1 :

- L'excavation des cellules 9 et 10 a été finalisée en fin février. La cellule a une superficie de 4,2 hectares et les matériaux issus de l'excavation seront utilisés comme recouvrement final. Le sable gris ne pouvant être utilisé sur les cellules pourrait être récupéré si un projet de revalorisation se présente.
- Reprofilage du fond de l'excavation et installation des membranes pour imperméabilisation de la cellule.
- Installation du réseau de biogaz de la cellule (tranchées horizontales et drain de pied de talus).
- Forages verticaux pour rejoindre les gabions.
- Recouvrement final.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les cellules 9 et 10 seront appuyées sur les cellules 7 et 8?	M. Camara répond que oui. Elles auront une pente intérieure d'environ 17-20 % et extérieure de 30 %.
Allez-vous enfouir à nouveau dans les cellules 7 et 8 après avoir atteint la hauteur maximale de 9 et 10?	M. Camara explique qu'ils n'atteignent jamais la hauteur finale avant la fin. Ils vont monter en pyramide, car autrement, il n'y a pas assez d'espace pour la machinerie et les travailleurs.
Allez-vous fermer temporairement les cellules 7 et 8 quand vous allez travailler dans 9 et 10, ou allez-vous avoir deux fronts de déchets ouverts?	M. Camara répond qu'ils vont faire du recouvrement temporaire pendant quelques années et y retourner après qu'il y ait eu un tassement.



Enlevez-vous le recouvrement temporaire lorsque vous retournez enfour dans une cellule?	M. Camara répond que oui, car sinon cela peut créer une barrière imperméable. De plus, cela retire du volume d'enfouissement.
Le recouvrement journalier est-il imperméable?	M. Lamothe explique qu'il faut une certaine perméabilité pour ne pas créer de barrière hydraulique. De ce fait, ils font un mélange de sols.  M. Camara ajoute qu'il faut aussi que le recouvrement permette une adhérence aux véhicules, surtout en période de pluie.

## 8. SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara présente l'avancement des travaux du déplacement de l'entrée. Le stationnement est complété, mais le marquage au sol sera terminé au printemps, après la fonte de la neige. Le bâtiment est complété à 98 % et le recouvrement extérieur a été finalisé. Les affichages devraient être faits vers la fin mars, pour une mise en service au début avril. Il y a eu des délais au niveau de l'enseigne en raison des conditions météorologiques. Il rappelle que l'adresse sera le 6540 boulevard Saint-Joseph et que d'autres projets sont planifiés avec le GARAF, soit la plantation d'arbres.

M. Lamothe confirme que l'hiver a été difficile pour les balances actuelles en raison des écarts de températures. Ils veulent simplement s'assurer de bien faire les choses, car une fois que le tout est mis en service, il est plus difficile de corriger certains aspects. Il ajoute que le vent peut avoir un impact sur la balance.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce possible de visiter la nouvelle entrée lors de la visite de site?	M. Lamothe confirme.
Il est important de bien choisir les espèces et les endroits où planter les arbres.	M. Patrick Lampron, coordonnateur au GARAF, confirme qu'ils travaillent en collaboration avec une firme de génie-conseil à ce sujet.

Action de suivi

6. Aller voir la nouvelle entrée lors de la visite.

## 9. PLAN DIRECTEUR DE LA PROPRIÉTÉ

M. Lamothe présente les grandes actions du plan directeur, qui sont similaires à 2025. D'abord, ils ont toujours le projet d'écocentre. Ils ont déterminé l'emplacement, qui se situe entre le GARAF et la nouvelle entrée, et démantèleront et potentiellement relocaliseront l'une des deux maisons dans ce secteur. L'objectif était qu'il ne soit pas situé sur le site pour que les citoyens



n'aient pas à passer par l'entrée et côtoyer les gros camions. Ils vont présenter le tout à la MRC prochainement. Ils avaient trois ans pour mettre en place le projet, mais il risque d'y avoir des délais. La représentante de la MRC précise que la gestion de l'autre écocentre de la MRC a été priorisée pour l'instant, puisqu'une solution doit être trouvée à court terme.

M. Lamothe ajoute que le plan est toujours d'utiliser le bâtiment du CFER pour faire des bureaux administratifs, mais que d'importants investissements sont nécessaires en raison des dommages découlant du feu. De plus, le bâtiment était certifié Lead or, puisqu'il était chauffé avec le biogaz, alors il y a plusieurs considérations pour d'éventuels travaux. C'est néanmoins un projet important, car les bureaux actuels sont désuets.

Enfin, il annonce qu'une journée portes ouvertes, similaire à celle réalisée en 2024, sera organisée dans la nouvelle entrée. L'objectif serait d'avoir un kiosque dédié au Comité, si des membres sont intéressés à y participer. Une mention des 20 ans du Comité pourrait aussi être incluse.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
L'écocentre serait construit par WM, mais qui gèrerait les opérations?	La représentante de la MRC répond que c'est la MRC qui est responsable de la gestion.
Y a-t-il des enjeux de milieux humides sur le site convoité?	M. Camara confirme et ajoute que la caractérisation a débuté l'année dernière avec la firme AECOM. Ils font présentement des forages géotechniques pour valider la composition du sol. Le processus est similaire à celui pour la nouvelle entrée.
Il peut y avoir de délais de 18 et 24 mois à partir des demandes d'autorisations.	M. Camara confirme et ajoute qu'il y a également des servitudes à Hydro-Québec et plusieurs détails techniques à valider, notamment avec le ministère des Transports (MTQ).
Il y a beaucoup d'achalandage à l'écocentre actuel pendant les fins de semaine. Cela fait en sorte que certaines personnes jettent leurs déchets dans les fossés.	M. Lamothe répond qu'ils projettent d'avoir un espace dédié pour les voitures afin de mitiger cet impact.
Il faut que le processus d'aller à l'écocentre soit fluide et agréable. A-t-il été question de baisser la limite de vitesse?	M. Camara répond qu'ils ont déjà entamé les discussions avec le MTQ, mais qu'ils ne garantissent pas de baisser la vitesse, car il y a moins d'habitation de ce côté.
Avez-vous ciblé une date pour la journée portes ouvertes?	M. Lamothe répond qu'ils visent l'automne.  M. Craft propose d'ajouter le point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour vérifier si les membres sont intéressés et bien organiser le kiosque.



Action de suivi

7. Effectuer un suivi sur l'organisation de la journée portes ouvertes.

## 10. BILAN DES MATIÈRES REÇUES AU SITE

M. Lamothe présente le bilan approximatif des matières reçues au site du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2025, soit la période de CA. Un tonnage maximal de 430 000 tonnes métriques (t.m.) est autorisé annuellement, et ils ont reçu 395 537 t.m. reçues au site pour l'année 2024-2025 :

- Déchets domestiques : 139 522 t.m.
- CRD (construction, rénovation, démolition) : 127 941 t.m.
- ICI (industriel, commercial, institutionnel) : 78 007 t.m.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Vous êtes 35 000 tonnes en dessous de votre limite, est-ce que vous pourriez additionner ce tonnage à votre maximum de l'année prochaine?	M. Camara explique qu'ils ont un volume maximal pour le site et un tonnage annuel maximal. Donc, ils ne pourraient jamais dépasser le 430 000 tonnes, mais le fait qu'ils ne l'atteignent pas peut allonger la vie du site.
Recevez-vous des drogues ou des plants de cannabis?	M. Lamothe répond qu'ils recevaient beaucoup de plants de cannabis à l'époque, mais qu'ils n'en reçoivent presque plus depuis la légalisation.
Il pourrait y avoir un enjeu au niveau de l'épuration si certaines drogues se diluent dans le lixiviat.	M. Lamothe explique qu'ils n'ont pas accès au type de drogue acheminé au site. Les déchets des hôpitaux, quant à eux, sont gérés ailleurs.
Si vous en acceptez, c'est que le ministère a donné son accord.	M. Craft propose qu'une vérification des types de drogues acceptées dans un site d'enfouissement soit réalisée.
Savez-vous de quelles matières sont majoritairement composés les CRD?	M. Lamothe répond que les CRD ne proviennent pas des citoyens. Il y a beaucoup de démolition, mais pas de déconstruction. Il fera un suivi directement avec la MRC à ce sujet.
Il y a un manque de solutions actuellement concernant les CRD et les centres de tri. Les efforts des citoyens sont réduits par les CRD et les ICI, et donc cela a un impact sur les redevances liées à la performance.	M. Lamothe confirme et ajoute qu'il y a beaucoup de rejets du centre de tri. Il y a aussi beaucoup de rejet de bois dans la construction.
Le problème se situe à même les chantiers, car il n'y a pas d'exigences et les	



entrepreneurs veulent travailler rapidement. Un projet pilote a été fait pour la gestion sur chantier, et même avec des parties volontaires, ce fut complexe, car il y a plusieurs composantes à gérer : main-d'œuvre, surveillance de chantier, coûts, déplacements, etc. C'est le client qui doit payer pour cela au final. Il faudrait qu'il y ait des normes provinciales, car ce sont des enjeux plus globaux.	
---	--

Action de suivi 8. Valider quel type de drogues est accepté dans un LET.
---

## 11. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 11.1. REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe annonce qu'ils n'ont reçu aucune plainte depuis la dernière rencontre.

### 11.2. REGISTRES DES VISITES DU MELCCFP

M. Lamothe indique qu'aucune visite du ministère n'a eu lieu depuis la dernière rencontre. Lors de la dernière visite, l'inspecteur a mentionné que la fréquence avait été réduite à deux par année, car ils ciblent les sites plus problématiques.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Lors de la visite avec l'inspecteur du ministère, êtes-vous allés voir l'entrée?	M. Lamothe confirme que les deux objectifs étaient de voir les zones autorisées pour l'entrée et pour l'agrandissement de la plantation de saules.
Faites-vous une tournée du site, ou allez-vous seulement à des points précis?	M. Lamothe répond qu'ils font une tournée du site, mais que l'inspecteur indique spécifiquement ce qu'il veut voir.

## 12. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 3 juin 2026 à 18h00, et que ce sera la visite du site et des installations du GARAF.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h29.

Virginie Lefebvre  
Responsable du compte rendu

